

NOTE POUR LE
CONSEIL
DU 16/02/2023



BUDGET 2023

NOTE DE PRESENTATION

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 CADRE GENERAL DU BUDGET 2023

- ▶ 1- PRODUITS
- ▶ 2 – CHARGES
- ▶ 3 – EPARGNE
- ▶ 4 – FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ▶ 5 – PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 2 BUDGETS ANNEXES

- ▶ 1 – BALEINE
- ▶ 2 – RESTAURATION
- ▶ 3 - RESEAU DE CHALEUR
- ▶ 4 – LOTISSEMENT LESCALLAT

ANNEXES

- ▶ BUDGET GENERAL
 - ✓ VUE D'ENSEMBLE ET PRESENTATION PAR CHAPITRE ET ARTICLE
 - ✓ TABLEAU DES EFFECTIFS
 - ✓ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
 - ✓ ETAT DE LA DETTE
- ▶ BUDGET ANNEXE BALEINE
 - ✓ PRESENTATION PAR CHAPITRE ET ARTICLE
- ▶ BUDGET ANNEXE RESTAURATION
 - ✓ PRESENTATION PAR CHAPITRE ET ARTICLE
- ▶ BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR
 - ✓ PRESENTATION PAR CHAPITRE ET ARTICLE
 - ✓ ETAT DE LA DETTE

CHAPITRE 1 CADRE GENERAL DU BUDGET 2023

Alors que certaines collectivités augmentent leur taux communal de taxe foncière, en réponse au contexte inflationniste actuel, nous avons décidé que notre commune maintiendra inchangés ses taux d'imposition. Les contribuables devront assumer une hausse du montant de leur taxe foncière due à la seule revalorisation des bases d'impositions indexées sur l'inflation, donc non imputable à notre municipalité.

Les incertitudes, liées aux effets d'une inflation possiblement prégnante en 2023, impliquent d'élaborer des prévisions budgétaires sur la base d'hypothèses prudentes, susceptibles d'évoluer en cours d'année.

Comme pour le précédent exercice, le budget primitif 2023 repose sur plusieurs axes :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- maintien des taux d'imposition communaux ;
- préservation du niveau d'épargne afin de consolider notre capacité à investir.

En 2023, le budget de notre commune s'élève à 21,1M€.

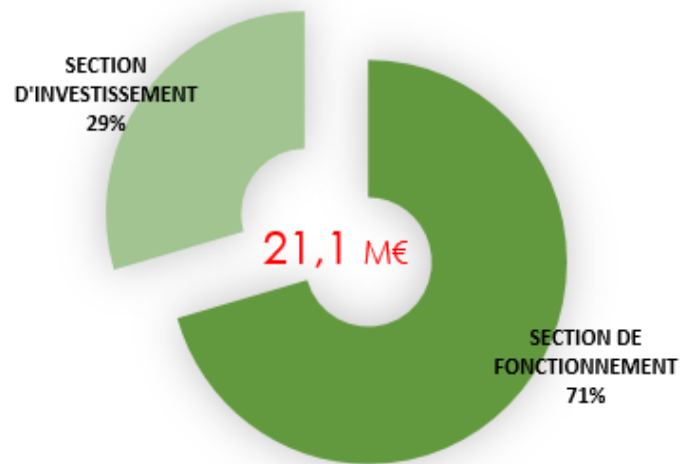
Il s'articule en deux grandes sections : fonctionnement et investissement.

Section Fonctionnement (14,9 M€),

Elle comprend notamment les frais de personnel, les charges courantes (électricité, chauffage, assurance, entretien et maintenance, ...), les subventions, les frais financiers, etc.

Section Investissement (6,2 M€)

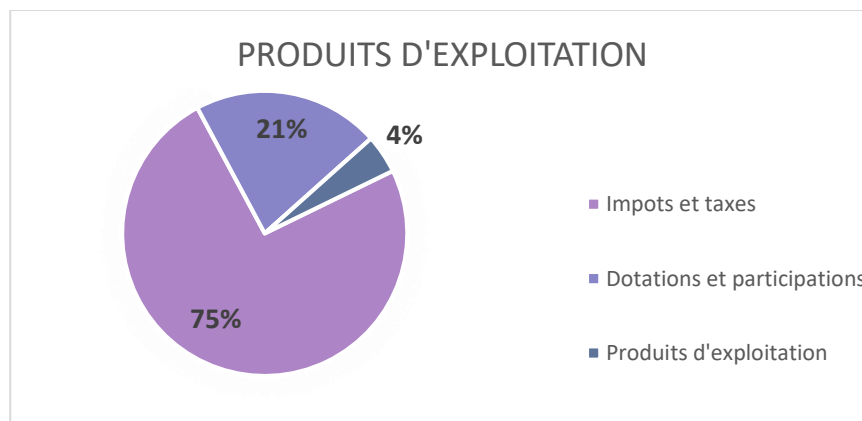
Sont essentiellement inclus 5,9 M€ de dépenses d'équipement et de travaux (voirie, bâtiments, participations sur investissements, ...).



1. LES PRODUITS

Les produits de gestion courante progressent de 8,1%.

Ces recettes augmentent principalement du fait de la revalorisation des bases d'imposition de 7,1%, des dotations perçues au titre du nouveau mode de gestion du centre social et de l'aide octroyée par l'Etat aux collectivités dans le cadre du dispositif « filet de sécurité ».



		BP 2022	BP 2023
PRODUITS	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	13 404	14 490
	IMPOTS ET TAXES	10 253	10 826
	Fiscalité directe	6 232	6 779
	AC	3 095	3 095
	DSC	159	174
	Autres taxes (TCFE, mutations, pylones,...)	767	778
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 565	3 038
	DGF	180	102
	DSU	135	148
	Compensation exonérations	1 040	1 108
	Participations CAF	1 008	1 127
	Participations Emplois aidés	0	0
	Autres participations (Adultes relais, PEC, subv MFS)	202	553
	PRODUITS D'EXPLOITATION	587	626
	Produits services	437	441
	Revenus des immeubles	38	53
	Remb rémunération	112	132
	Autres		

■ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

La Dotation Forfaitaire, estimée à 102 k€ en 2023, est équivalente au montant perçu en 2022 car aucun écrêtement n'est prévu, compte tenu des mesures annoncées au P.L.F.

L'instauration de nouvelles exonérations en faveur des entreprises induit des compensations à taux constants par l'Etat.

■ RECETTES FISCALES

La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) s'élève à 174 k€ en 2023, en hausse de 9% au regard de l'année précédente.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires de cet exercice reposent sur le gel des taux d'imposition voté en Conseil Municipal.

Taux d'imposition part Commune	2022	2023
Taux Taxe Habitation	8,70%	8,70%
Taux Foncier Bâti (dont 20,69% part département)	45,98%	45,98%
Taux Foncier Non Bâti	93,27%	93,27%

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la Taxe d'Habitation (T.H.), la perte de la recette fiscale correspondante est compensée par l'obtention d'une part équivalente, prélevée sur le produit de la Taxe Départementale du Foncier Bâti (TFB) perçue sur la commune et corrigée de l'écrêtement.

En conséquence, les recettes fiscales liées au produit des 3 taxes sont estimées comme suit :

Produit 3 Taxes ménages	BP 2022	BP 2023
Produit TH	72 369	76 000
Produit THLV	21 311	21 000
Produit FB	6 021 799	6 517 000
Produit FNB	111 521	120 000
Rôles complémentaires	5 000	45 000
Total	6 232 000	6 779 000

2. LES CHARGES

Les charges de fonctionnement courant (hors opérations d'ordre, frais financiers, et charges exceptionnelles) sont quantifiées à hauteur de 12,8 M€, soit + 8,2% par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023
CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	11 820	12 791
CHARGES COURANTES	2 965	3 411
CHARGES DE PERSONNEL	6 644	7 006
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	2 209	2 372
Subvention associations (sport, culture, social)	207	213
Autres subventions (PAEC, dispositifs éducatifs, ...)	527	570
Elus (indemnités et formations)	165	174
Subvention CCAS	249	237
Subvention budget Baleine	565	575
Subvention budget Restauration	478	557
Autres subventions	19	47
Autres	2	2

■ CHARGES COURANTES (011)

Les charges courantes augmentent de + 15 % en 2023, du fait d'une hausse prévisionnelle du coût des matières premières, des énergies et des dépenses de personnel. Ces dépenses ont été ajustées au regard des dépenses effectivement réalisées en 2022.

■ CHARGES DE PERSONNEL (012)

En 2023, les charges brutes de personnel (7 M€ - chapitre 012) progressent de 5,4%, essentiellement du fait :

- de la charge en année pleine des décisions gouvernementales qui ont pris effet en cours d'année, soit juillet 2022 ;
- des prévisions d'une nouvelle augmentation du point d'indice en 2023 ;
- de l'augmentation du S.M.I.C. et du point d'indice de rémunération.
- du recrutement de deux apprentis (service des ressources humaines et service informatique) et d'un référent handicap.

Ainsi, l'incidence des décisions précitées affecte spécifiquement le montant des charges de personnel de l'exercice.

De plus, et toutes choses égales par ailleurs, les charges salariales devraient également subir une augmentation en 2023, compte tenu des éléments suivants :

- Variables liées aux évolutions de carrière tel l'ajustement résultant du changement de fonction de certains agents (susceptible d'entraîner des révisions de régime indemnitaire) ;
- Le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- Les avancements de grade d'agents prévus en 2023, ...

Le budget 2023 est également marqué par :

- la stabilité des demandes de travail à temps partiel :
 - en matière de droits octroyés aux nouveaux parents, hommes et femmes (de plus en plus d'agents masculins sollicitent un temps partiel de droit afin d'élever leur enfant de moins de 3 ans) ;
 - délivrées, sur autorisation, pour d'autres agents ;
- le redéploiement d'agents, suite à des disponibilités et/ou à des départs de la Collectivité suite à mutations ou départs en retraite.

Enfin, les dépenses consacrées, en 2023, à la protection sociale complémentaire, au titre de la garantie du maintien de salaire, sont similaires à celles de l'année précédente (65 K€). On relève que 165 des 186 agents (titulaires ou non) ont demandé à en bénéficier.

- Evolution des effectifs

Ces variations intègrent les emplois permanents et non permanents. Elles sont soumises aux aléas des « turn-over » du personnel et sont fortement liées à la saisonnalité des renforts et des remplacements, ainsi qu'au décalage entre les dates de départ d'un agent et d'arrivée de son remplaçant.

En 2023, se discernent :

- quatre départs d'agents en retraite, remplissant les conditions pour faire valoir leurs droits ;
- cinq recrutements :
 - trois remplacements de départ en retrait, le 4^{ème} concernant un agent de retour de longue maladie.
 - deux créations de poste (référént handicap et renfort espaces verts)

■ SUBVENTIONS

Les subventions et contributions (chapitre 65) s'élèvent à 2,4 M€.

■ Dotation CCAS : 237 k€

La contribution versée au CCAS intègre le financement de nouvelles actions initiées en faveur des Seniors, des habitants du Quartier Prioritaire de la Ville et des populations fragilisées du fait de la crise sanitaire et de la forte inflation actuelle.

■ Subventions versées au secteur associatif : 734 K€

Ces dotations concernent :

- les associations sportives, culturelles ou à caractère social (224 K€) ;
- des entités sous convention telles que la M.J.C., l'Amicale du personnel, le secteur scolaire ou des actions spécifiques telle que le P.A.E.C., ... (728 K€).

■ Contributions d'équilibre versées aux budgets annexes : 1 132 K€.

3. L'ÉPARGNE

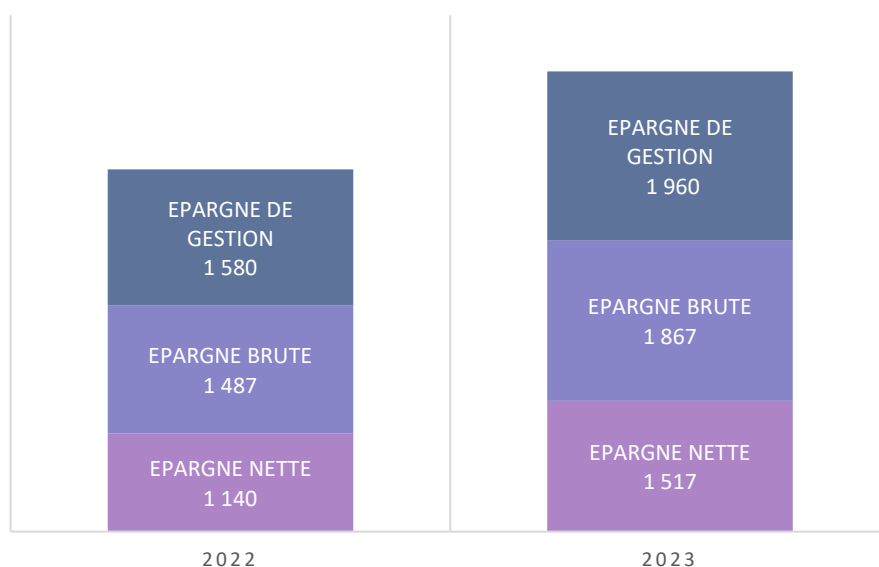
Le taux d'épargne brute de l'exercice 2023 (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) devrait être préservé à hauteur de 12,6%.

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbées par des dépenses récurrentes de même nature et qui peut donc être consacrées à l'investissement.

En dépit d'un contexte de baisse des dotations de l'Etat, l'épargne nette estimée s'élève à 1,52 M€ ce qui permet de poursuivre notre politique d'investissements en faveur de nos concitoyens.

	BP 2022	BP 2023
EPARGNE DE GESTION	1 580	1 960
- Intérêts	93	93
EPARGNE BRUTE	1 487	1 867
- Remb capital	347	350
EPARGNE NETTE	1 140	1 517
RATIOS		
Epargne brute / RRF (Taux d'Epargne Brute)	11,1%	12,6%
Epargne nette / Dép. inv. (hors dette)	21,1%	25,9%

STABILITÉ DE L'ÉPARGNE (EN K€)

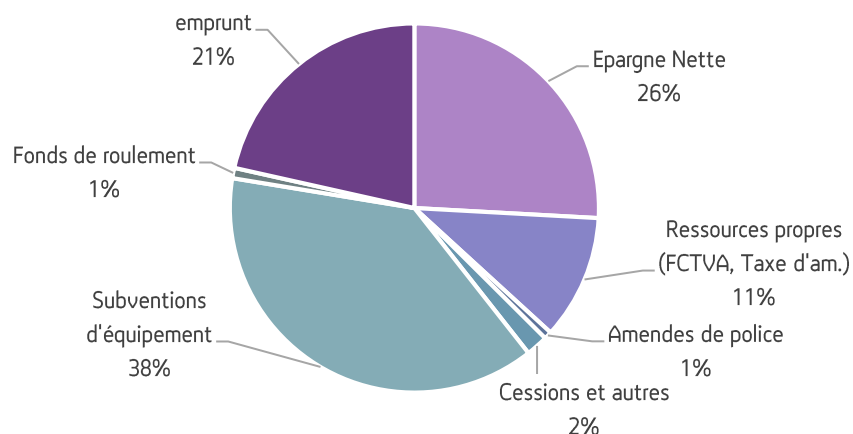


4. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements à financer en 2023 (dépenses d'équipements, hors remboursement du capital de la dette) s'élève à 5,9 M€.

	BP 2022	BP 2023
INVESTISSEMENT	5 294	5 864
dont dépenses d'équipement	5 114	5 764
dont travaux en régie	180	100
Epargne Nette	1 140	1 517
Ressources propres (FCTVA, Taxe d'am.)	690	640
Amendes de police	25	40
Cessions et autres	133	113
Subventions d'équipement	1 357	2 240
Fonds de roulement	21	53
EMPRUNT	1 928	1 261
ENCOURS au 01/01/2022	5 778	5 433
Epargne brute	1 487	1 867
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE (nb d'années)	3,65	3,40

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



En l'état, l'équilibre budgétaire nécessaire au financement de ces opérations s'appuie sur :

- l'emprunt ;
- l'épargne nette ;
- des subventions d'équipement ;
- le FCTVA et la taxe d'aménagement.

5. LES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les principales opérations d'investissement font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

OPERATIONS € TTC	2022*	REPORTS 2022	2023*	2024*
CRECHE	1 149 675	324 000	616 436	
AMENAGEMENT ANCIENNE CRECHE			70 000	
MAISON DE SANTE	35 000			
ESPACE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF	17 219	1 722		
PARC URBAIN QUATRE SAISONS	4 170	1 503	0	
PLANTATION ARBRES PUMPTRACK - GIRATOIRE ST MARC			35 000	35 000
PLANTATION ARBRES COLINE DE ST MAYME	40 862			
STADES LA ROQUE	25 242	7 926		
AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	115 310	60 607	30 000	
RENOVATION DU CHÂTEAU	22 140		210 000	500 000
PROJET INTRANET INTERNET	36 135	15 496		
CREATION SALLE ASSOCIATIVE ONET VILLAGE	8 400		750 000	700 000
EXTENSION CIMETIERE ONET VILLAGE	5 784	420		
AGRANDISSEMENT CIMETIERE DE ST MAYME				150 000
VIDEO PROTECTION	109 704	266 564	260 000	305 000
DISPOSITIF DE SECURISATION BATIMENTS	159 450		70 000	80 000
ACQUISITION FONCIERE	25 555		120 000	120 000
AUTRES INVESTISSEMENTS (PATRIMOINE, AMENAGEMENTS...)	891 636	517 829	1 901 504	1 700 000
TRAVAUX DE VOIRIE	344 098	115 611	411 500	450 000
PUMPTRACK	49 670	136 606	10 000	
FERME PEDAGOGIQUE				50 000
LIAISON FONTAGE BEL-AIR	669 832			
CAPELLE AMENAGEMENT VOIRIE ET LOCAL ASSO	59 955		75 000	
CŒUR ONET VILLAGE			565 000	50 000
RENOVATION ENERGETIQUE - BATIMENTS - ECLAIRE PUB	189 422		740 000	1 072 500
LIAISON GIRATOIRE ST MARC LA ROQUE			0	500 000
	3 959 260	1 448 284	5 864 440	5 612 500

➤ LA NOUVELLE CRÈCHE

La structure de l'actuelle crèche municipale (560 m²) ne permet plus d'intégrer, dans de bonnes conditions, les contraintes liées aux nouveaux services imposés par des directives gouvernementales successives concernant, notamment, les modalités de fournitures de repas et de couchés.

C'est ainsi que les conditions de travail du personnel ont été rendues plus complexes, notamment du fait d'une exigüité induite. De plus, l'espace minéral extérieur octroyé aux bambins se révèle inapproprié, surtout en période de fortes chaleurs.

Compte tenu de ces paramètres, il a été décidé la construction d'une nouvelle crèche implantée à proximité immédiate des écoles, du nouveau parc urbain, de la restauration municipale et d'un vaste parking d'une centaine de places.

Cette structure de quelques 825 m² se situera au rez-de-chaussée du bâtiment « Urbanescence II ».

La livraison de cet équipement devrait intervenir dans l'été 2023.

Le coût de cette opération s'élèvera à 2,6 M€ HT, potentiellement subventionnée à hauteur de 57%.

➤ AMENAGEMENT DU CŒUR D'ONET VILLAGE

Après avoir contribué à fortement résorber le trafic routier qui perturbait la sérénité du cœur historique de la commune, il a été projeté d'aménager et d'embellir ce site doté d'un château médiéval propriété de la commune.

Ainsi, des études ont été lancées afin de concevoir un aménagement global lequel a fait l'objet de communications aux riverains. Les travaux correspondants devraient se dérouler tout au long de l'année 2023.

Par ailleurs, des études sont menées avec l'Architecte des Bâtiments de France pour durablement préserver, voire requalifier, le château. De même, le projet d'implantation d'une salle d'animations suit son cours.

➤ CAPELLE

Après avoir procédé à la rénovation et à l'enfouissement de réseaux sur le site de Capelle, il a été acté de compléter cette opération par des travaux d'amélioration et de sécurisation sur le périmètre de la place centrale de Capelle.

L'acquisition d'une parcelle de terrain, était le préalable au démarrage des travaux correspondants, permettant la création d'une voie de contournement afin de préserver la sécurité et la sérénité de la place du village.

Des aménagements de la salle municipale d'animations seront notamment réalisés, telle que la construction de sanitaires extérieurs et d'une extension destinée au stockage de matériels.

➤ PUMP-TRACK

Dans le but d'améliorer l'offre d'équipements sportifs sur la commune d'Onet-le-Château, il a été décidé la création d'un équipement « Pump-track », associé à l'implantation d'un vaste parking également accessible à des randonneurs.

Les travaux correspondants, qui ont débuté courant 2022, devraient se terminer en fin du premier trimestre 2023.

➤ AMENAGEMENT LIAISON ROUTIERE DES GIRATOIRES « SAINT-MARC » A « LA ROQUE »

La commune a diligenté des études d'aménagement de cette section routière et ce, dans le but de :

- sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes ;
- desservir plus facilement les zones commerciales qui la bordent

Ce projet pluriannuel (2023-2024) s'élèverait à quelques 750 k€ HT.

➤ VIDEO-PROTECTION

Plébiscité pour ses résultats, notamment lors d'un précédent C.I.S.P.D., ce type d'équipements, dont notre commune a été l'un des précurseurs, se doit d'être actualisé et développé afin de couvrir, comme prévu, l'ensemble des points stratégiques du territoire.

➤ ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Dans la continuité des exercices précédents, le budget à venir comprendra un volume d'investissements notamment consacré à l'entretien et à la valorisation du patrimoine sur les domaines suivants :

- réfection de voiries et sécurisation du domaine routier ;
- création de liaisons douces ;
- secteur éducatif ;
- poursuite du programme de modernisation de l'Eclairage Public

1 Budget BALEINE

Le budget 2023 prévoit maintes manifestations.

- 1^{er} semestre 2023 : 11 représentations et 12 mises à disposition (dont 7 payantes) ;
- dernier quadrimestre : 8 événements dont le festival « Rire Onet » (certains choix de programmations restant à définir en fonction des orientations budgétaires) ;
- 20 événements par semestre sont prévus au Krill.

Les dépenses liées à l'activité Baleine sont estimées à hauteur de 415 K€ hors charges de personnel et d'amortissement.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal devrait s'élever à 575 K€.

DEPENSES	2022	2023	RECETTES	2022	2023
FONCTIONNEMENT					
Charges courantes	353 400	381 260	Billetterie	112 300	152 000
Personnel	327 000	342 700	Remb. Personnel Ville	0	0
Subventions & droits	27 600	33 600	Remboursements	20 000	20 000
Amortissements	35 200	39 000	Subventions	40 000	40 000
Autres	0	0	Subvention communale	565 400	575 560
			Autres	5 500	9 000
TOTAL	743 200	796 560	TOTAL	743 200	796 560
INVESTISSEMENT					
Equipement	29 700	18 000	Subvention communale	0	0
Travaux	4 500	0	Amortissements	35 200	39 000
Autres	1 000	21 000	Autres	0	0
TOTAL	35 200	39 000	TOTAL	35 200	39 000

2 Budget RESTAURATION

Ce budget annexe s'établit en 2023 à hauteur de 869 k€ pour la section de fonctionnement.

Les perspectives de l'exercice prévoient un déficit d'exploitation de 557 k€, en hausse de 16 % par rapport au BP 2022. Cette augmentation est liée à la reprise totale de l'activité de la cuisine centrale, au coût des matières premières et à la hausse des dépenses de personnel.

En 2022, ont été produits et vendus 117 599 repas.

DEPENSES	2022	2023	RECETTES	2022	2023
FONCTIONNEMENT					
Charges courantes	345 550	373 870	Produit des services	312 000	312 000
Personnel	426 000	472 000	Remboursements	0	0
Amortissements	16 900	17 000	Subvention communale	480 050	557 270
Autres	3 600	6 400	Autres	0	0
TOTAL	792 050	869 270	TOTAL	792 050	869 270
INVESTISSEMENT					
Equipement	4 900	153 100	Subvention communale	0	0
Travaux	10 000	0	Amortissements	16 900	17 000
Autres	2 000	5 500	Autres	0	141 600
TOTAL	16 900	158 600	TOTAL	16 900	158 600

3 Budget RESEAU DE CHALEUR

Les projections à fin 2023 laissent présager d'un résultat d'exploitation négatif à hauteur de - 142 k€, soit un déficit cumulé de -1,38 M€ depuis l'ouverture du réseau en 2011.

L'un des enjeux des exercices budgétaires à venir consistera à contenir, voire réduire, le déficit en maîtrisant d'une part les charges et en optimisant d'autre part les produits.

DEPENSES	2022	2023	RECETTES	2022	2023
FONCTIONNEMENT					
Charges (bois, gaz,...)	308 600	350 050	Produit des services	228 000	245 000
Frais financiers	12 000	10 500	Amortissements	42 000	42 000
Amortissements	66 900	66 900	Subvention communale	119 000	142 000
Autres	2 000	2 000	Autres	500	450
TOTAL	389 500	429 450	TOTAL	389 500	429 450
INVESTISSEMENT					
Remb. Emprunt	43 000	44 000	Subventions	0	0
Travaux	10 000	0	Amortissements	66 900	66 900
Amortissements	42 000	42 000	Autres	28 100	28 100
Autres	0	9 000			
TOTAL	95 000	95 000	TOTAL	95 000	95 000

4 Budget LOTISSEMENT LESCALLAT

La majorité des travaux ont été réalisés sur l'exercice précédent. De fait, aucune vente n'a été encore réalisée. C'est pourquoi les ventes seront prises en compte en 2023 dans le budget supplémentaire qui intégrera le déficit 2022 engendré par la réalisation des travaux précités.

DEPENSES	2022	2023	RECETTES	2022	2023
FONCTIONNEMENT					
Terrains à aménager	230 000	0	Variations des stocks de terrains aménagés	396 250	28 595
Achats de matériel, équipements et travaux	166 250	28 595			
TOTAL	396 250	28 595	TOTAL	396 250	28 595
INVESTISSEMENT					
Terrains	230 000	0	Communes membres du GFP	396 250	28 595
Travaux	166 250	28 595			
TOTAL	396 250	28 595	TOTAL	396 250	28 595